

**POKER TEXAS HOLD'EM
CASINO DU LAC-LEAMY
- RÈGLES DE PARTICIPATION -**



1. Seules les personnes âgées de dix-huit (18) ans ou plus peuvent participer aux tournois de poker Texas Hold'em se déroulant au Casino du Lac-Leamy (ci-après le « Tournoi ») dans la mesure où elles respectent les présentes règles (ci-après les « Règles »), et qu'elles ne font pas l'objet d'une interdiction d'accès en casino et qu'elles ne sont pas inscrites au programme d'autoexclusion du Casino du Lac-Leamy.
2. Pour pouvoir participer à un Tournoi, une personne admissible doit s'y inscrire en payant les frais d'inscription correspondant à ce tournoi, selon le tableau suivant :

Tournois récurrents

Jour	Heure	Coût par participant	Type de tournoi
Les lundis	19 h	95 \$	Deep Stack Turbo
Les mardis	19 h	120 \$	Deep Stack Turbo Bounty
Les jeudis	19 h	75 \$	Régulier
Les 2 ^{es} samedis du mois	13 h	550 \$	Majeur

- Pour les Tournois à soixante-quinze dollars (75 \$) par participant, un montant de cinquante-trois dollars (53 \$) est attribué à la bourse, quinze dollars (15 \$) sont affectés à titre de frais administratifs et deux dollars (2 \$) servent à approvisionner le lot progressif de la main crève-cœur. Cinq dollars (5 \$) sont prélevés en guise de pourboire pour les croupiers.
- Pour les Tournois à quatre-vingt-quinze dollars (95 \$) par participant, un montant de soixante-treize dollars (73 \$) est attribué à la bourse, quinze dollars (15 \$) sont affectés à titre de frais administratifs et deux dollars (2 \$) servent à approvisionner le lot progressif de la main crève-cœur. Cinq dollars (5 \$) sont prélevés en guise de pourboire pour les croupiers.
- Pour les Tournois à cent vingt dollars (120 \$) par participant, un montant de soixante-treize dollars (73 \$) est attribué à la bourse, quinze dollars (15 \$) sont affectés à titre de frais administratifs, vingt-cinq dollars (25 \$) au chasseur de primes (*bounty*) et deux dollars (2 \$) servent à approvisionner le lot progressif de la main crève-cœur. Cinq dollars (5 \$) sont prélevés en guise de pourboire pour les croupiers.
- Pour les Tournois à cinq cent cinquante dollars (550 \$) par participant, un montant de quatre cent quatre-vingt-dix-huit dollars (498 \$) est attribué à la bourse, de laquelle 3 % sont prélevés en guise de pourboire aux croupiers, cinquante dollars (50 \$) sont affectés à titre de frais administratifs et deux dollars (2 \$) servent à approvisionner le lot progressif de la main crève-cœur.

Tournois promotionnels

Jour	Heure	Coût par participant	Type de tournoi
Le dernier dimanche du mois	13 h	40 \$ (+ 5 \$ ajout (<i>add-on</i>))	Turbo

- Pour les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) par participant, un montant de vingt-trois dollars (23 \$) est attribué à la bourse, quinze dollars (15 \$) sont affectés à titre de frais administratifs et deux dollars (2 \$) sont attribués au lot progressif de la main crève-cœur.
- Pour les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$), il est possible de faire un ajout (*add-on*) facultatif de cinq dollars (5 \$) pour obtenir des jetons-tournoi additionnels d'une valeur de dix mille dollars (10 000 \$). Les montants amassés par cet ajout sont remis en pourboire aux croupiers.
- La structure des Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) est présentée à l'annexe A et la distribution des lots de ces tournois est présentée à l'annexe B.

- Les Règles de participation aux Tournois récurrents s'appliquent aux Tournois promotionnels, sauf indication contraire.
 - Les Tournois promotionnels sont en vigueur à compter du 12 août 2019 aux salons de poker du Casino de Montréal et du Casino du Lac-Leamy.
3. Dans le cadre de l'événement Chasseur de primes (*bounty*), le participant qui élimine un autre joueur lors d'une partie d'un Tournoi remporte un montant de vingt-cinq dollars (25 \$) pour le Tournoi Deep Stack Turbo Bounty à cent vingt dollars (120 \$), et ce, pour chaque joueur qu'il élimine durant ce tournoi. Seul le joueur possédant la main la plus élevée durant une partie à laquelle un joueur est éliminé pendant un Tournoi remporte le montant prévu à cet effet. Si plus d'un (1) joueur possède une main composée d'une combinaison identique et que cette main constitue la main la plus élevée d'une partie à laquelle survient une élimination lors d'un Tournoi, le montant en cause est partagé en parts égales entre ces joueurs qui possédaient la main la plus élevée lors de cette élimination.
 4. Sous réserve de l'application de l'article 15, le cas échéant, une (1) seule inscription est possible pour un même participant.
 5. Il n'est pas possible d'être représenté à un Tournoi par une autre personne.
 6. Les employés de la Société des casinos du Québec inc. (ci-après la « SCQ ») ne peuvent pas participer à un Tournoi.
 7. L'assignation des positions de départ à une table au début d'un Tournoi, ainsi qu'au début de la finale, le cas échéant, est déterminée de façon aléatoire par un tirage au sort.
 8. Le participant est responsable de vérifier les informations contenues à sa fiche d'inscription ainsi qu'à sa fiche d'assignation.
 9. Tous les participants commencent un Tournoi en même temps.
 10. Un participant peut s'inscrire après le signal de départ d'un Tournoi, mais seulement jusqu'à la fin de la première pause pour les Tournois réguliers à soixante-quinze dollars (75 \$) et les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) ou de la deuxième pause pour les Tournois Deep Stack Turbo, Deep Stack Turbo Bounty et les Tournois majeurs, si une place est non occupée. Le montant de l'avoir qui est mis en place pour ce participant est le même que celui prévu à l'article 13.
 11. Le participant inscrit qui se présente après le signal de départ peut se joindre à un Tournoi en prenant en considération que les mises à l'aveuglette sont prélevées de ses jetons par le croupier chaque fois qu'elles auraient dû être engagées s'il avait été présent. Cependant, le participant est réputé avoir abandonné sa participation au Tournoi aussitôt qu'une des deux situations suivantes se présente : 1) le montant de ses jetons est insuffisant alors que ce serait à son tour d'engager une mise à l'aveuglette s'il avait été présent; 2) le rang qu'il occuperait durant le Tournoi, s'il avait été présent, lui permettrait de remporter un des lots du Tournoi.
 12. Lorsqu'il n'y a plus de places non occupées disponibles, un participant qui le désire peut s'inscrire sur une liste d'attente afin d'avoir la chance de participer à un Tournoi si une place se libère à la suite de l'élimination d'un participant, et ce, jusqu'à la fin de la première pause pour les Tournois réguliers à soixante-quinze dollars (75 \$) et les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) ou de la deuxième pause pour les Tournois Deep Stack Turbo, Deep Stack Turbo Bounty et les Tournois majeurs. Le montant de l'avoir qui est mis en place pour ce participant est le même que celui prévu à l'article 13.
 13. Au début d'un Tournoi, chaque participant reçoit un nombre de jetons-tournoi non monnayables d'une valeur de :
 - a. cinq mille dollars (5 000 \$) pour les Tournois réguliers à soixante-quinze dollars (75 \$);
 - b. vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) pour les Tournois Deep Stack Turbo à quatre-vingt-quinze dollars (95\$);
 - c. vingt mille dollars (20 000 \$) pour les Tournois Deep Stack Turbo Bounty à cent vingt dollars (120 \$) et pour les Tournois majeurs à cinq cent cinquante dollars (550 \$);
 - d. quinze mille dollars (15 000 \$) pour les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$).
 14. Lors d'un Tournoi, les jetons-tournoi doivent être sur la table, dans l'espace réservé à cet effet et à la vue de tous les autres participants, et ce, en tout temps.

15. Aucun réapprovisionnement n'est permis lors d'un Tournoi. Un participant éliminé du Tournoi avant la fin de la première pause pour les Tournois réguliers et Tournois promotionnels ou de la deuxième pause pour les Tournois Deep Stack Turbo, Deep Stack Turbo Bounty et les Tournois majeurs peut cependant s'inscrire à nouveau au même Tournoi si les conditions indiquées aux articles 10 et 12 sont respectées. Dans ce cas, lorsqu'un participant s'inscrit à nouveau, il ne s'agit pas d'un réapprovisionnement.
16. À la fin de la première pause pour les Tournois réguliers à soixante-quinze dollars (75 \$) et les Tournois promotionnels à quarante dollars (40 \$) ou de la deuxième pause pour les Tournois Deep Stack Turbo, Deep Stack Turbo Bounty et les Tournois majeurs, un participant qui considère son avoir comme insuffisant peut, dans le cas où ce serait offert à la table, abandonner ses jetons (*surrender*). Le cas échéant, il peut s'inscrire sur la liste d'attente disponible afin d'avoir la chance de participer à nouveau au même Tournoi si une place se libère, selon l'ordre indiqué sur la liste. Les jetons abandonnés sont retirés du Tournoi par un responsable.
17. La catégorie de jeu est « sans limite ».
18. À la première partie d'un Tournoi, à chaque table, ainsi qu'à la première partie de la finale à la table désignée à cette fin, la rondelle est placée devant la première position à la droite du croupier.
19. Durant tous les Tournois, le participant qui doit engager la grosse mise à l'aveuglette doit également engager une mise additionnelle obligatoire, selon ce qui est indiqué dans le tableau correspondant au type de Tournoi à l'annexe A. Le montant de la mise additionnelle obligatoire de la grosse mise à l'aveuglette est équivalent au montant de la grosse mise à l'aveuglette et est donc augmenté en même temps que cette dernière. Les deux joueurs situés à gauche de la rondelle paient respectivement la petite et la grosse mises à l'aveuglette. Toutefois, lorsque le nombre de participants est de six (6) ou moins (une table minimale) lors du Tournoi, la mise additionnelle obligatoire n'est pas celle indiquée à l'annexe A; elle est alors égale à la petite mise à l'aveuglette. Dans tous les cas, la maison récupère la mise additionnelle obligatoire. Un même joueur ne peut payer la mise additionnelle obligatoire plus d'une fois par ronde. Lorsqu'il reste deux (2) joueurs dans le Tournoi, la mise additionnelle obligatoire est retirée et seules les mises à l'aveuglette sont exigées.
20. Le montant des mises à l'aveuglette et des mises additionnelles obligatoires est augmenté à des intervalles de trente (30) minutes pour les Tournois majeurs, de vingt (20) minutes pour les Tournois réguliers à soixante-quinze dollars (75 \$), de quinze (15) minutes pour les Tournois Deep Stack Turbo, Deep Stack Turbo Bounty et promotionnels, et ce, selon ce qui est prévu à l'annexe A.
21. Les pauses sont annoncées au début du Tournoi.
22. Le participant doit engager, s'il y a lieu, la mise à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire selon ce qui est prévu à l'article 19, qu'il soit présent ou non à la table, et ce, pour chaque intervalle jusqu'à l'épuisement de ses jetons-tournoi. Si le participant est absent, les mises requises, s'il y a lieu, sont prélevées de ses jetons-tournoi par le croupier, sous réserve des articles 10 et 11 des présentes Règles.
23. Lorsque le participant n'est pas présent à la table lors de la distribution de la dernière carte de la donne initiale, sa main est abandonnée.
24. Aucun transfert de jetons-tournoi ni aucune association ou collusion entre les participants ne sont acceptés.
25. Durant un Tournoi, en fonction des places libérées par les participants éliminés, le nombre de participants à chaque table est équilibré par le responsable du Tournoi.
26. À la demande du responsable du Tournoi, un participant peut être déplacé d'une table à l'autre, à la position indiquée par ce responsable. Celui-ci doit se rendre promptement à sa nouvelle position. Le participant à déplacer est celui, à la table, qui est le prochain à engager la grosse mise à l'aveuglette. Le participant déplacé doit assumer les responsabilités du siège qu'il occupe.
27. Lorsqu'une table est fermée pour réassigner les participants à d'autres tables, la réassignation des positions est déterminée de façon aléatoire par tirage au sort.

28. Lorsque le nombre de participants non éliminés approche du nombre de participants requis pour la finale et/ou du nombre de lots à gagner lors d'un Tournoi, les parties peuvent être jouées une à une jusqu'à ce que ce nombre de participants soit atteint, à la seule discrétion du responsable du Tournoi.
29. Lorsque le nombre de participants prévus pour participer à la finale est atteint, l'assignation de leur position à la table désignée pour la finale est déterminée de façon aléatoire par un tirage au sort.
30. Un participant ayant un comportement inapproprié peut être pénalisé. Les pénalités possibles sont : avertissement verbal, arrêt de jeu pour un nombre de tours de table pouvant croître ou disqualification. Le choix de la pénalité est à l'entière discrétion du responsable du Tournoi.
31. Lorsque plus d'un participant est éliminé dans la même partie d'un Tournoi, le participant qui a commencé la partie avec le montant d'avoir le plus élevé termine au rang le plus élevé parmi les participants en cause. Si leurs avoirs avant le début de la partie sont égaux, ces participants occupent le même rang et se partagent, s'il y a lieu, les montants correspondant aux positions en cause, étant entendu qu'il ne peut y avoir d'égalité pour le premier rang.
32. À la dernière étape d'un Tournoi, les participants qui ont accumulé le plus de jetons-tournoi et qui participent à la finale reçoivent, s'il y a lieu, le lot correspondant indiqué dans le tableau de l'annexe B. Le participant ayant accumulé la totalité des jetons-tournoi à la fin du Tournoi occupe le premier rang et remporte le lot correspondant au premier rang, tel qu'il est indiqué au tableau de l'annexe B des présentes Règles. Les autres participants reçoivent, s'il y a lieu, en fonction du rang qu'ils occupent après leur élimination, le lot correspondant à leur rang, tel qu'il est indiqué au tableau de l'annexe B.
33. La SCQ exige de chaque participant la présentation d'une pièce d'identité valide avec photographie, délivrée par une autorité gouvernementale compétente, afin de lui remettre son lot, le cas échéant.
34. Les lots doivent être acceptés tels quels, et sont non échangeables et non transférables. La SCQ se réserve le droit de remplacer le lot par un lot de valeur équivalente.
35. Le nom, l'adresse et la photographie de chacun des participants à un Tournoi ainsi que tout autre renseignement fourni volontairement par ces derniers peuvent être utilisés par la SCQ à des fins publicitaires, promotionnelles ou autres. Aucun droit de diffusion, d'impression ni de publicité ni de quelque nature que ce soit ne peut être réclamé à cet égard par un participant.
36. Par sa participation à un Tournoi, le participant accepte par ailleurs que son image soit captée et diffusée par des médias du Casino présents en lien avec le Tournoi (y compris dans les médias sociaux). Aucun droit de diffusion ni de publicité ni de quelque nature que ce soit ne peut être réclamé à cet égard par un participant.
37. Un participant qui annule sa participation à un Tournoi par écrit au moins vingt-quatre (24) heures avant l'heure du début du Tournoi pour un Tournoi majeur ou une (1) heure avant l'heure du début du Tournoi pour les autres Tournois pourra se faire rembourser le montant des frais d'inscription au Tournoi, comme indiqué à l'article 2 des présentes Règles, à l'exception du participant qui a obtenu l'équivalent d'un droit d'entrée au Tournoi à titre de lot, auquel cas aucun remboursement ni aucune compensation de quelque nature que ce soit ne lui sont versés.
38. La SCQ se réserve le droit d'annuler un Tournoi ou de le modifier d'une manière équitable pour les participants. La SCQ se réserve également le droit de modifier les présentes Règles, auquel cas des Règles révisées sont mises à la disposition du public.
39. La SCQ n'endosse aucune responsabilité envers quiconque si le Tournoi est ainsi annulé ou modifié.
40. En cas d'annulation d'un Tournoi par la SCQ, cette dernière s'engage à remettre aux participants le montant correspondant aux frais d'inscription, comme indiqué à l'article 2 des présentes Règles.
41. Les participants s'engagent à respecter les présentes Règles, les règles du poker Texas Hold'Em, les règles générales du salon de poker ainsi que les autres règles et conditions applicables dans

les casinos de la SCQ. Par le fait même, ils s'engagent à contribuer au bon déroulement du Tournoi.

42. Tout conflit survenant durant un Tournoi est soumis, le cas échéant, au responsable du Tournoi attitré à cet effet, seul autorisé à rendre une décision finale et sans appel.
43. Le Tournoi est soumis aux présentes Règles, que vous pouvez vous procurer au salon de poker du Casino du Lac-Leamy ou en communiquant avec le Casino du Lac-Leamy au 819 772-2100.

Annexe A

Tableau des mises des Tournois
 Réguliers – Deep Stack Turbo – Deep Stack Turbo Bounty

Intervalle de 15 ou de 20 minutes de jeu chacun (selon le jeu)	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*	Intervalle de 15 ou de 20 minutes de jeu chacun (selon le jeu)	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*
1 ^{er}	minimum de 25 \$ maximum de 50 \$	0 \$	16 ^e	minimum de 5 000 \$ maximum de 10 000 \$	10 000 \$
2 ^e	minimum de 50 \$ maximum de 100 \$	0 \$	17 ^e	minimum de 6 000 \$ maximum de 12 000 \$	12 000 \$
3 ^e	minimum de 100 \$ maximum de 200 \$	0 \$	18 ^e	minimum de 8 000 \$ maximum de 16 000 \$	16 000 \$
4 ^e	minimum de 150 \$ maximum de 300 \$	300 \$	19 ^e	minimum de 10 000 \$ maximum de 20 000 \$	20 000 \$
5 ^e	minimum de 200 \$ maximum de 400 \$	400 \$	20 ^e	minimum de 12 000 \$ maximum de 24 000 \$	24 000 \$
6 ^e	minimum de 300 \$ maximum de 600 \$	600 \$	21 ^e	minimum de 15 000 \$ maximum de 30 000 \$	30 000 \$
7 ^e	minimum de 400 \$ maximum de 800 \$	800 \$	22 ^e	minimum de 20 000 \$ maximum de 40 000 \$	40 000 \$
8 ^e	minimum de 500 \$ maximum de 1 000 \$	1 000 \$	23 ^e	minimum de 25 000 \$ maximum de 50 000 \$	50 000 \$
9 ^e	minimum de 600 \$ maximum de 1 200 \$	1 200 \$	24 ^e	minimum de 30 000 \$ maximum de 60 000 \$	60 000 \$
10 ^e	minimum de 800 \$ maximum de 1 600 \$	1 600 \$	25 ^e	minimum de 40 000 \$ maximum de 80 000 \$	80 000 \$
11 ^e	minimum de 1 000 \$ maximum de 2 000 \$	2 000 \$	26 ^e	minimum de 50 000 \$ maximum de 100 000 \$	100 000 \$
12 ^e	minimum de 1 500 \$ maximum de 3 000 \$	3 000 \$	27 ^e	minimum de 60 000 \$ maximum de 120 000 \$	120 000 \$
13 ^e	minimum de 2 000 \$ maximum de 4 000 \$	4 000 \$	28 ^e	minimum de 80 000 \$ maximum de 160 000 \$	160 000 \$
14 ^e	minimum de 3 000 \$ maximum de 6 000 \$	6 000 \$	29 ^e	minimum de 100 000 \$ maximum de 200 000 \$	200 000 \$
15 ^e	minimum de 4 000 \$ maximum de 8 000 \$	8 000 \$	30 ^e	minimum de 120 000 \$ maximum de 240 000 \$	240 000 \$

* Les mises à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire par intervalle sont effectuées avec des jetons-tournoi qui n'ont aucune valeur monétaire.

Tableau des mises

Tournois majeurs

Intervalle de 30 minutes de jeu chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*	Intervalle de 30 minutes de jeu chacun	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*
1 ^{er}	minimum de 25 \$ maximum de 50 \$	0 \$	18 ^e	minimum de 4 000 \$ maximum de 8 000 \$	8 000 \$
2 ^e	minimum de 50 \$ maximum de 100 \$	0 \$	19 ^e	minimum de 5 000 \$ maximum de 10 000 \$	10 000 \$
3 ^e	minimum de 75 \$ maximum de 150 \$	0 \$	20 ^e	minimum de 6 000 \$ maximum de 12 000 \$	12 000 \$
4 ^e	minimum de 100 \$ maximum de 200 \$	0 \$	21 ^e	minimum de 8 000 \$ maximum de 16 000 \$	16 000 \$
5 ^e	minimum de 100 \$ maximum de 200 \$	200 \$	22 ^e	minimum de 10 000 \$ maximum de 20 000 \$	20 000 \$
6 ^e	minimum de 150 \$ maximum de 300 \$	300 \$	23 ^e	minimum de 12 000 \$ maximum de 24 000 \$	24 000 \$
7 ^e	minimum de 200 \$ maximum de 400 \$	400 \$	24 ^e	minimum de 15 000 \$ maximum de 30 000 \$	30 000 \$
8 ^e	minimum de 300 \$ maximum de 600 \$	600 \$	25 ^e	minimum de 20 000 \$ maximum de 40 000 \$	40 000 \$
9 ^e	minimum de 400 \$ maximum de 800 \$	800 \$	26 ^e	minimum de 25 000 \$ maximum de 50 000 \$	50 000 \$
10 ^e	minimum de 500 \$ maximum de 1 000 \$	1 000 \$	27 ^e	minimum de 30 000 \$ maximum de 60 000 \$	60 000 \$
11 ^e	minimum de 600 \$ maximum de 1 200 \$	1 200 \$	28 ^e	minimum de 40 000 \$ maximum de 80 000 \$	80 000 \$
12 ^e	minimum de 800 \$ maximum de 1 600 \$	1 600 \$	29 ^e	minimum de 50 000 \$ maximum de 100 000 \$	100 000 \$
13 ^e	minimum de 1 000 \$ maximum de 2 000 \$	2 000 \$	30 ^e	minimum de 60 000 \$ maximum de 120 000 \$	120 000 \$
14 ^e	minimum de 1 200 \$ maximum de 2 400 \$	2 400 \$	31 ^e	minimum de 80 000 \$ maximum de 160 000 \$	160 000 \$
15 ^e	minimum de 1 500 \$ maximum de 3 000 \$	3 000 \$	32 ^e	minimum de 100 000 \$ maximum de 200 000 \$	200 000 \$
16 ^e	minimum de 2 000 \$ maximum de 4 000 \$	4 000 \$	33 ^e	minimum de 120 000 \$ maximum de 240 000 \$	240 000 \$
17 ^e	minimum de 3 000 \$ maximum de 6 000 \$	6 000 \$	34 ^e	minimum de 150 000 \$ maximum de 300 000 \$	300 000 \$

* Les mises à l'aveuglette et la mise additionnelle obligatoire par intervalle sont effectuées avec des jetons-tournoi qui n'ont aucune valeur monétaire.

Tableau des mises

Tournois promotionnels

Intervalle de 15 ou de 20 minutes de jeu chacun (selon le jeu)	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*	Intervalle de 15 ou de 20 minutes de jeu chacun (selon le jeu)	Mises à l'aveuglette*	Mise additionnelle obligatoire par intervalle*
1 ^{er}	minimum de 100 \$ maximum de 200 \$	0 \$	15 ^e	minimum de 6 000 \$ maximum de 12 000 \$	12 000 \$
2 ^e	minimum de 200 \$ maximum de 400 \$	0 \$	16 ^e	minimum de 8 000 \$ maximum de 16 000 \$	16 000 \$
3 ^e	minimum de 300 \$ maximum de 600 \$	600 \$	17 ^e	minimum de 10 000 \$ maximum de 20 000 \$	20 000 \$
4 ^e	minimum de 400 \$ maximum de 800 \$	800 \$	18 ^e	minimum de 12 000 \$ maximum de 24 000 \$	24 000 \$
5 ^e	minimum de 500 \$ maximum de 1 000 \$	1 000 \$	19 ^e	minimum de 15 000 \$ maximum de 30 000 \$	30 000 \$
6 ^e	minimum de 600 \$ maximum de 1 200 \$	1 200 \$	20 ^e	minimum de 20 000 \$ maximum de 40 000 \$	40 000 \$
7 ^e	minimum de 800 \$ maximum de 1 600 \$	1 600 \$	21 ^e	minimum de 25 000 \$ maximum de 50 000 \$	50 000 \$
8 ^e	minimum de 1 000 \$ maximum de 2 000 \$	2 000 \$	22 ^e	minimum de 30 000 \$ maximum de 60 000 \$	60 000 \$
9 ^e	minimum de 1 200 \$ maximum de 2 400 \$	2 400 \$	23 ^e	minimum de 40 000 \$ maximum de 80 000 \$	80 000 \$
10 ^e	minimum de 1 500 \$ maximum de 3 000 \$	3 000 \$	24 ^e	minimum de 50 000 \$ maximum de 100 000 \$	100 000 \$
11 ^e	minimum de 2 000 \$ maximum de 4 000 \$	4 000 \$	25 ^e	minimum de 60 000 \$ maximum de 120 000 \$	120 000 \$
12 ^e	minimum de 3 000 \$ maximum de 6 000 \$	6 000 \$	26 ^e	minimum de 80 000 \$ maximum de 160 000 \$	160 000 \$
13 ^e	minimum de 4 000 \$ maximum de 8 000 \$	8 000 \$	27 ^e	minimum de 100 000 \$ maximum de 200 000 \$	200 000 \$
14 ^e	minimum de 5 000 \$ maximum de 10 000 \$	10 000 \$	28 ^e	minimum de 120 000 \$ maximum de 240 000 \$	240 000 \$

Annexe B

Distributions des lots Tournois récurrents et Tournois promotionnels

Rang du participant	Lot correspondant (pourcentage de la bourse)										
	1-30 participants	31-40 participants	41-50 participants	51-60 participants	61-70 participants	71-80 participants	81-90 participants	91-120 participants	121-150 participants	151-180 participants	181-210 participants
1	50	45	37.5	37.5	35	34	32	30	28	27	26
2	30	30	23.18	23.2	21.629	21.037	19.777	18.542	17.306	16.686	16.061
3	20	15	16.14	15.2	14.341	13.848	13.844	13.202	12.492	12.011	11.597
4		10	12.51	10.5	10.152	9.694	10.084	9.59	9.179	8.803	8.517
5			10.67	7.7	7.643	7.184	7.419	7.104	6.862	6.566	6.363
6				5.9	6.097	5.618	5.542	5.363	5.217	4.983	4.835
7					5.138	4.624	4.445	4.125	4.033	3.846	3.735
8						3.995	3.705	3.231	3.168	3.017	2.933
9							3.184	2.576	2.529	2.406	2.34
10								2.089	2.05	1.949	1.897
11								2.089	2.05	1.949	1.897
12								2.089	2.05	1.949	1.897
13									1.688	1.604	1.562
14									1.688	1.604	1.562
15									1.688	1.604	1.562
16										1.341	1.306
17										1.341	1.306
18										1.341	1.306
19											1.108
20											1.108
21											1.108